

De : LOMBRY Jean-Hugues
Envoyé : mardi 7 avril 2026 19:19
À : FO_DSN (LCL)

Objet : RE: Demande de réouverture de la négociation salariale

Bonjour Madame,

Nous faisons suite à votre lettre ouverte du 26 mars dernier, par laquelle vous sollicitez une réouverture de la négociation sur les salaires pour 2026.

A titre liminaire, nous vous rappelons que la négociation sur les salaires au titre de l'année 2026 qui s'est déroulée entre novembre 2025 et janvier 2026, a donné lieu à quatre réunions dédiées les 20, 27 novembre, 17 décembre 2025 et 12 janvier 2026.

Les échanges ont permis aux parties d'exposer leurs positions respectives et de rechercher des points de convergence, notamment sur des mesures à caractère général, comme l'amélioration de la part employeur dans la prise en charge des frais de transport en commun et la neutralisation de l'augmentation de 2% des frais de santé.

Bien que ces échanges n'aient malheureusement pas permis d'aboutir à la signature d'un accord, la Direction a pris un engagement unilatéral reprenant ces dernières propositions prévoyant un ensemble de mesures en faveur des salariés représentant une augmentation globale de 2.3% de la masse salariale pour l'exercice 2026, comprenant :

- Un budget dédié à l'octroi de **mesures salariales individuelles**, représentant 1,236% de la masse salariale ;
- La poursuite de la mise en œuvre **des mesures de convergence** initiées dans le cadre de la précédente NAO suite à la réalisation d'un benchmark réalisé en 2024, et le renouvellement des **mesures socles et repères** mises en place les années précédentes afin de valoriser les compétences et expertises des salariés et de rattraper les écarts qui pourraient exister avec le marché. L'ensemble de ces mesures (convergence, socles et repères) représentent, pour rappel, 0,9% de la masse salariale ;
- Un budget dédié au **rattrapage des écarts de salaire entre les femmes et les hommes**, représentant 0,05% bruts de la masse salariale annuelle, budget qui pourrait être porté, pour 2026, à 0,075 % bruts de la masse salariale annuelle en cas de signature du projet de d'accord relatif à l'égalité professionnelle ;

Des mesures à caractère général avec **l'augmentation de la prise en charge de la complémentaire santé par l'employeur** (qui ne sera malheureusement pas mise en œuvre en raison de l'absence de signature de l'avenant complémentaire santé soumis à la signature des 3 OSR en date du 16 mars 2026), **la reconduction du Forfait Mobilités Durables** ayant pris fin le 31 décembre 2025, et **la hausse de la participation employeur dans la prise en charge des frais de transport en commun**, représentant en tout 0,114% de la masse salariale.

L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans la continuité de celles déployées en 2025, qui représentaient 2,6 % de la masse salariale, pour une inflation finalement constatée à 1 %, alors qu'elle était estimée à 1,7 % au moment de la négociation début 2025.

Dans ces conditions, et tout en restant attentifs à l'évolution du contexte, notamment économique, nous vous confirmons qu'il n'est pas prévu, à date, de réouvrir la NAO salariale 2026. La prochaine négociation annuelle obligatoire portera donc sur l'année 2027 et sera organisée selon les modalités habituelles.

Bien cordialement,



Pour aller de l'avant.

Jean-Hugues LOMBRY

Immeuble Rhône
10 Place Oscar Niemeyer
94800 Villejuif

Directeur des Ressources Humaines